

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025
DELIBERATION N°15/04/2025-65 20)

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze Avril, à dix-neuf heures, le
Présents : 20 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 6 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 3 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 26

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, Marine NEGRE, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Corinne AMAT par M. Frédéric DELCROS,
M. Christian GRENIER par M. Jean-Pierre JOUVE,
M. Nicolas FERNANDEZ par Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
M. Tarek EL MAROUANI par MME Marie PETITIMBERT,
MME Martine GUIBERT par M. Marc POUGNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RÉNAUD, Mathilde BOUT, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **17 AVR. 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 2 Avril 2025.

Le présent extrait a été transmis le **17 AVR. 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL
20) TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Grâce à la rigueur de notre gestion, les prévisions du Budget Primitif 2025 permettent de respecter les orientations qui ont été définies à savoir :

- adapter au mieux les dépenses aux réalités socio-économiques,
- maintenir l'ensemble des services rendus à la population ,
- sécuriser la trajectoire financière de la commune et donc ses capacités futures à financer les investissements nécessaires à la préservation de son patrimoine,
- garantir le financement des priorités municipales, dans le respect de ses engagements électoraux (maintien des taux d'imposition et recours limité à l'emprunt).

CONTRIBUTION	BASES 2024	TAUX de référence 2024 %	TAUX 2025 %
Taxe s/Foncier Bâti	9 364 000	55,82	55,82
Taxe s/Foncier Non Bâti	72 600	111,33	111,33
Taxe Habitation résidences secondaires	1 152 000	18,42	18,42

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,


- FIXE les taux 2025 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

POUR : 26 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

 Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

 Florie FAROU



COMMUNE : 187 SAINT-FLOUR
 ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	9 204 206	55,82	118,22	9 364 000	5 226 985	55,82	5 226 985
Taxe foncière non bâties (TFNB)	70 896	111,33	224,30	72 600	80 826	111,33	80 826
Taxe d'habitation (TH)	1 326 784	18,42	47,37	1 152 000	212 198	18,42	212 198
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	5 520 009			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence 2025 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière non bâties (TFNB)	5 520 009	= 1	55,82
Taxe d'habitation (TH)	5 520 009		111,33
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		18,42

Calcul du coefficient de variation proportionnelle

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	71			245 064	0	0	- 457 241	11
								- 212 106

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	5 520 009	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 212 106	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	5 307 903
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A AURILLAC

Le 14 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE DESHAYES

Le 15 avril 2025
 Pour la Commune



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 187 SAINT-FLOUR
 ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	8 851
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	226 903
d. Logements sociaux	2 171
Taxe foncière non bâtie	7 139
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	816 118
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	8 922
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 152 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	193 184
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	71
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0.920204
d. Taux FB commune 2020	35,21
e. Taux FB département 2020	23,56

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	48,19	120,48	2,26000	2,26000	118,22	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	92,97	232,43	8,13000	8,13000	224,30	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,86	59,70	12,33000	12,33000	47,37	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	10,10
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	31,53
--	-------

Acte envoyé**15-04-25-65-21**

1 En préparation	> 2 En attente retour Préfecture <	3 AR reçu	4 Classé
----------------------------	--	---------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-17T15-53-57.00 (MI260645259)**Objet de l'acte :** Budget Primitif - Budget Général 21) Taux des contributions directes**Date de décision :** 17/04/2025

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : Délib 65- 20) - BP - Taux des contributions directes.PDF**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**etat 1259 signé du maire.PDF**Type PJ :** 99_SE - Fichier de signature électronique**Groupe émetteur de l'acte :** agent de teletransmission**Préparé** Date 17/04/25 à 15:53Par **COSTEROUSSE Sarah****Transmis** Date 17/04/25 à 15:53Par **COSTEROUSSE Sarah**